

# ÉVALUATIONS SECTORIELLES DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE EN FONCTION DE DIFFÉRENTS USAGERS

## Parc éolien de Gros-Morne

Préparé pour  
Cartier Énergie Éolienne inc.

Par  
Hélimax Énergie inc.

Montréal, septembre 2008



## IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Numéro du projet :	390-02
Date d'émission :	8 septembre 2008
Version :	Finale
Statut du document :	Privé et confidentiel
Liste de circulation :	Cartier Énergie Éolienne inc., copie interne d'Hélimax

## CLAUSE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Le présent rapport a été rédigé par Hélimax Énergie Inc. (« Hélimax ») conformément à sa proposition et aux directives fournies par le « client ». Les renseignements et l'analyse figurant aux présentes bénéficient uniquement au client et aucune autre personne ne pourra s'y fier. Hélimax s'est strictement fondée sur les données actuellement disponibles et a exécuté les services conformément aux normes de diligence actuellement suivies par les cabinets d'experts conseils qui rendent des services de nature semblable. Malgré ce qui précède, ni Hélimax, ni les personnes agissant pour son compte ne font quelque déclaration ni ne donnent quelque garantie que ce soit, expresse ou tacite, i) ayant trait à la véracité, à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements figurant aux présentes élaborés par des tiers ou obtenus de ceux-ci, y compris du client, ou ii) que l'utilisation des renseignements figurant aux présentes par le client ne portera pas atteinte aux droits de propriété privée, notamment aux droits de propriété intellectuelle de quiconque. Le client est seul responsable de l'interprétation et de l'utilisation des renseignements figurant aux présentes et de leur adaptation à sa situation particulière. Par conséquent, Hélimax n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit ayant trait à tout dommage direct ou indirect ou toute autre obligation découlant de l'utilisation par le client, des renseignements, des résultats, des conclusions ou de l'analyse figurant dans le présent rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	4
2	Évaluation de l'impact sur les paysages des pêcheurs s'adonnant à la pêche au saumon .....	5
3	Évaluation de l'impact sur les paysages des clients des pourvoiries.....	6
4	Évaluation de l'impact sur les paysages des détenteurs de baux de villégiature .....	7
5	Évaluation de l'impact sur les paysages des usagers des sentiers pédestres .....	8
6	Évaluation de l'impact sur les paysages usagers des sentiers de véhicule motorisé.....	9
7	Évaluation de l'impact sur les paysages des canoteurs et des kayakistes.....	10
8	Conclusion.....	11

## 1 INTRODUCTION

L'évaluation des impacts sur le paysage qui est proposée dans le volume 1 de l'étude d'impact du parc éolien de Gros-Morne a été réalisée conformément à la directive du MDDEP, aux lignes directrices contenues dans le guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère d'un projet d'implantation de parc éolien (MRNFP, 2004), de même qu'aux méthodes en vigueur dans le domaine de l'analyse visuelle. Cette évaluation conclut que les impacts sur le paysage seront faibles et très faibles.

La méthodologie utilisée pour mener l'évaluation des impacts sur le paysage considère l'ensemble des usagers du territoire. Toutefois, comme il s'agit d'une évaluation générale, les différentes valeurs accordées aux unités de paysage par des groupes d'usagers spécifiques, de même que les degrés de perception spécifiques à chaque usager, doivent être agrégés afin d'être représentatifs de l'ensemble de la population. Dans un souci de comprendre les nuances propres à chaque usager, le MRNF a demandé à l'initiateur de produire les évaluations sectorielles pour différentes catégories d'usagers.

Des évaluations sectorielles des impacts sur le paysage ont ainsi été conduites en fonction de six catégories d'usagers des terres publiques :

- 1- Les pêcheurs s'adonnant à la pêche au saumon
- 2- Les clients des pourvoies
- 3- Les détenteurs de baux de villégiature
- 4- Les usagers des sentiers pédestres
- 5- Les usagers des sentiers de véhicule motorisé
- 6- Les canoteurs et kayakistes

Les évaluations qui sont présentées dans les sections suivantes reposent sur la même méthodologie que celle utilisée dans le cadre de l'étude d'impact (volume 1 de l'étude d'impact, pp. 5-83-5-91). Par conséquent, deux tableaux sont présentés pour chaque catégorie d'usager, soit le tableau synthétisant le degré de sensibilité des unités de paysage et le tableau synthétisant le degré de perception et l'importance de l'impact des infrastructures du projet dans chacune des unités de paysage.

Pour chaque catégorie d'usager, les contenus des tableaux 5.25 et 5.26 (voir volume 1 de l'étude d'impact) sont repris tels quels tout en modifiant les valeurs qui sont pertinentes à la catégorie d'usager analysée à chacune des sections ci-après. Les valeurs qui diffèrent par rapport aux tableaux 5.25 et 5.26 présentés originalement dans l'étude d'impact sont soulignées.

Il importe de rappeler que les usagers mentionnés par le MRNF avaient été pris en compte dans l'évaluation des impacts sur les paysages présentée dans le volume 1 de l'étude d'impact. Par conséquent, même s'il peut y avoir certaines nuances quant aux valeurs accordées à certaines unités de paysage ou quant aux degrés de perception, l'importance des impacts demeurent inchangés puisque ces usagers étaient déjà considérés dans l'évaluation présentée au volume 1 de l'étude d'impact.

## 2 ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LES PAYSAGES DES PÊCHEURS S'ADONNANT À LA PÊCHE AU SAUMON

La sensibilité des unités de paysage est influencée par les valeurs accordées par les utilisateurs. Dans le cas des pêcheurs, la valeur accordée aux unités de paysage de vallée est considérée comme forte étant donné qu'il s'agit des lieux privilégiés pour cette activité. Le tableau 2.1 résume les résultats de l'analyse de sensibilité. Les valeurs soulignées diffèrent par rapport à l'évaluation générale proposée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

**Tableau 2.1 Résultats de l'analyse de sensibilité**

Unité de paysage	Absorption	Insertion	Impact potentiel	Valeur	Sensibilité
1. Côtier	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	Fo	<b>M</b>
2. Plateau forestier	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	F	<b>F</b>
3. Vallée	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>
4. Villageois	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	M	<b>F</b>
5. Lacustre	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	M	<b>F</b>

Légende:

N = nul ou nulle;

F = faible,

M = moyen ou moyenne;

Fo = fort ou forte

Le tableau 2.2 résume les résultats de l'analyse visuelle en reprenant le résultat de l'analyse de sensibilité et en croisant l'évaluation du degré de perception des infrastructures du projet. Les valeurs soulignées diffèrent par rapport à l'évaluation générale proposée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

**Tableau 2.2 Synthèse des impacts visuels par unité de paysage et points de vue spécifiques**

Unité de paysage	Sensibilité	Degré de perception	Importance de l'impact
Côtier	M	F	F
Plateau forestier	F	M	F
Vallée	<u>M</u>	TF	TF
Village	F	F	TF
Lacustre	F	M	F

Légende:

N = nul ou nulle;

TF = très faible;

F = faible,

M = moyen ou moyenne;

Fo = fort ou forte

En conclusion, l'évaluation sectorielle des impacts du parc éolien de Gros-Morne sur les paysages des pêcheurs à saumon diffère de l'évaluation générale présentée dans le volume 1 de l'étude d'impact. D'une part, la sensibilité aux paysages de vallée est plus grande. D'autre part, comme le degré de perception est très faible, l'importance des impacts demeure inchangée par rapport à ce qui est présenté dans le volume 1 de l'étude d'impact.

### 3 ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LES PAYSAGES DES CLIENTS DES POURVOIRIES

Dans le cas des clients de la pourvoirie du Camp de la Haute-Madeleine, les valeurs accordées aux différentes unités de paysage ne diffèrent pas des valeurs des autres catégories d'usagers. En effet, les clients de la pourvoirie recherchent un cadre de qualité pour s'adonner à des activités de chasse ou de pêche. Pour la plupart des clients, le contact avec le paysage en sera un de proximité et non pas une expérience de contemplation d'une unité de paysage dans sa globalité. Le tableau 3.1 résume les résultats de l'analyse de sensibilité.

**Tableau 3.1 Résultats de l'analyse de sensibilité**

Unité de paysage	Absorption	Insertion	Impact potentiel	Valeur	Sensibilité
1. Côtier	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	Fo	<b>M</b>
2. Plateau forestier	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	F	<b>F</b>
3. Vallée	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	F	<b>F</b>
4. Villageois	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	M	<b>F</b>
5. Lacustre	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	M	<b>F</b>

Légende:

N = nul ou nulle;  
 F = faible,  
 M = moyen ou moyenne;  
 Fo = fort ou forte

Le tableau 3.2 résume les résultats de l'analyse visuelle en reprenant le résultat de l'analyse de sensibilité et en croisant l'évaluation du degré de perception des infrastructures du projet.

**Tableau 3.2 Synthèse des impacts visuels par unité de paysage et points de vue spécifiques**

Unité de paysage	Sensibilité	Degré de perception	Importance de l'impact
Côtier	M	F	F
Plateau forestier	F	M	F
Vallée	F	TF	TF
Village	F	F	TF
Lacustre	F	M	F

Légende:

N = nul ou nulle;  
 TF = très faible;  
 F = faible,  
 M = moyen ou moyenne;  
 Fo = fort ou forte

En conclusion, l'évaluation sectorielle des impacts du parc éolien de Gros-Morne sur les paysages des clients de la pourvoirie correspond à l'évaluation générale présentée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

## 4 ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LES PAYSAGES DES DÉTENTEURS DE BAUX DE VILLÉGIATURE

Dans le cas des détenteurs de baux de villégiature, les valeurs accordées aux différentes unités de paysage ne diffèrent pas des valeurs des autres catégories d'usager. En effet, pour la plupart des détenteurs de baux de villégiature, l'appréciation du paysage est liée à des caractéristiques propres au site spécifique de l'implantation de leur chalet et dépend des motivations propres à chaque individu, à ce qu'il recherche personnellement. Comme la méthodologie déployée cherche à comprendre l'impact du parc éolien sur l'ensemble des paysages de la région, on doit alors considérer que les détenteurs de baux de villégiature apprécient l'ensemble des unités de paysage de la région au même titre que n'importe quel autre segment de la population. Le tableau 4.1 résume les résultats de l'analyse de sensibilité.

**Tableau 4.1 Résultats de l'analyse de sensibilité**

Unité de paysage	Absorption	Insertion	Impact potentiel	Valeur	Sensibilité
1. Côtier	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	Fo	<b>M</b>
2. Plateau forestier	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	F	<b>F</b>
3. Vallée	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	F	<b>F</b>
4. Villageois	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	M	<b>F</b>
5. Lacustre	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	M	<b>F</b>

Légende:

N = nul ou nulle;  
 F = faible,  
 M = moyen ou moyenne;  
 Fo = fort ou forte

Le tableau 4.2 résume les résultats de l'analyse visuelle en reprenant le résultat de l'analyse de sensibilité et en croisant l'évaluation du degré de perception des infrastructures du projet.

**Tableau 4.2 Synthèse des impacts visuels par unité de paysage et points de vue spécifiques**

Unité de paysage	Sensibilité	Degré de perception	Importance de l'impact
Côtier	M	F	F
Plateau forestier	F	M	F
Vallée	F	TF	TF
Village	F	F	TF
Lacustre	F	M	F

Légende:

N = nul ou nulle;  
 TF = très faible;  
 F = faible,  
 M = moyen ou moyenne;  
 Fo = fort ou forte

En conclusion, l'évaluation sectorielle des impacts du parc éolien de Gros-Morne sur les paysages des détenteurs de baux de villégiature correspond à l'évaluation générale présentée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

## 5 ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LES PAYSAGES DES USAGERS DES SENTIERS PÉDESTRES

Dans le cas des usagers des sentiers pédestres, certaines valeurs accordées aux unités de paysage se trouvent à être rehaussées en raison de la nature contemplative de l'activité. Le tableau 5.1 résume les résultats de l'analyse de sensibilité. Les valeurs soulignées diffèrent par rapport à l'évaluation générale proposée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

**Tableau 5.1 Résultats de l'analyse de sensibilité**

Unité de paysage	Absorption	Insertion	Impact potentiel	Valeur	Sensibilité
1. Côtier	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	Fo	<b>M</b>
2. Plateau forestier	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>
3. Vallée	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>
4. Villageois	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>
5. Lacustre	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>

Légende:

N = nul ou nulle;

F = faible,

M = moyen ou moyenne;

Fo = fort ou forte

Le tableau 5.2 résume les résultats de l'analyse visuelle en reprenant le résultat de l'analyse de sensibilité et en croisant l'évaluation du degré de perception des infrastructures du projet. Il importe de souligner qu'un inventaire exhaustif des sentiers de randonnée pédestre avait été effectué au cours de l'été 2007 afin d'identifier les points de vue représentatifs à partir des sentiers, des belvédères et des aires de camping. Suite à cet inventaire, il appert que les degrés de perception à partir des portions de sentier se trouvant dans les unités de paysage de plateau forestier et des unités de paysage lacustre seraient moindres. Dans le cas des unités de paysage de plateau forestier, l'encadrement forestier fait en sorte que l'accessibilité visuelle est restreinte. Dans le cas des unités de paysage lacustre, les sentiers pédestres ne donnent pas non plus une grande accessibilité visuelle sur ces unités de paysage. Les valeurs soulignées diffèrent par rapport à l'évaluation générale proposée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

**Tableau 5.2 Synthèse des impacts visuels par unité de paysage et points de vue spécifiques**

Unité de paysage	Sensibilité	Degré de perception	Importance de l'impact
Côtier	M	F	F
Plateau forestier	<u>M</u>	<u>F</u>	F
Vallée	<u>M</u>	TF	TF
Village	<u>M</u>	F	TF
Lacustre	<u>M</u>	<u>F</u>	F

Légende:

N = nul ou nulle;

TF = très faible;

F = faible,

M = moyen ou moyenne;

Fo = fort ou forte

En conclusion, l'évaluation sectorielle des impacts du parc éolien de Gros-Morne sur les paysages des usagers des sentiers pédestres diffère de l'évaluation générale présentée dans le volume 1 de l'étude d'impact. D'une part, la sensibilité aux paysages est plus grande. D'autre part, le degré de perception est moindre en raison de l'encadrement visuel de part et d'autre du sentier qui contribue à préserver la qualité des sentiers. L'importance des impacts demeure inchangée par rapport à ce qui est présenté dans le volume 1 de l'étude d'impact.



## 6 ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LES PAYSAGES USAGERS DES SENTIERS DE VÉHICULE MOTORISÉ

Dans le cas des usagers des sentiers de véhicule motorisé, certaines valeurs accordées aux unités de paysage se trouvent à être rehaussées en raison de la nature contemplative de l'activité. Le tableau 6.1 résume les résultats de l'analyse de sensibilité. Les valeurs soulignées diffèrent par rapport à l'évaluation générale proposée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

**Tableau 6.1 Résultats de l'analyse de sensibilité**

Unité de paysage	Absorption	Insertion	Impact potentiel	Valeur	Sensibilité
1. Côtier	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	Fo	<b>M</b>
2. Plateau forestier	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>
3. Vallée	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>
4. Villageois	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>
5. Lacustre	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>

Légende:

N = nul ou nulle;

F = faible,

M = moyen ou moyenne;

Fo = fort ou forte

Le tableau 6.2 résume les résultats de l'analyse visuelle en reprenant le résultat de l'analyse de sensibilité et en croisant l'évaluation du degré de perception des infrastructures du projet. En raison de la vitesse de déplacement, le degré de perception doit être considéré comme moindre. Les valeurs soulignées diffèrent par rapport à l'évaluation générale proposée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

**Tableau 6.2 Synthèse des impacts visuels par unité de paysage et points de vue spécifiques**

Unité de paysage	Sensibilité	Degré de perception	Importance de l'impact
Côtier	M	<u>TF</u>	<u>TF</u>
Plateau forestier	<u>M</u>	<u>TF</u>	<u>TF</u>
Vallée	<u>M</u>	TF	TF
Village	<u>M</u>	<u>TF</u>	TF
Lacustre	<u>M</u>	<u>TF</u>	<u>TF</u>

Légende:

N = nul ou nulle;

TF = très faible;

F = faible,

M = moyen ou moyenne;

Fo = fort ou forte

En conclusion, l'évaluation sectorielle des impacts du parc éolien de Gros-Morne sur les paysages des usagers des sentiers de véhicules motorisés diffère de l'évaluation générale présentée dans le volume 1 de l'étude d'impact. D'une part, la sensibilité aux paysages est plus grande. D'autre part, le degré de perception est moindre en raison de la vitesse des observateurs. Il en résulte des impacts évalués comme « très faibles » plutôt que « faibles ».

## 7 ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LES PAYSAGES DES CANOTEURS ET DES KAYAKISTES

Dans le cas des usagers de parcours canotables (rivières ou sentier maritime), certaines valeurs accordées aux unités de paysage se trouvent à être rehaussées en raison de la nature contemplative de l'activité. Le tableau 7.1 résume les résultats de l'analyse de sensibilité. Les valeurs soulignées diffèrent par rapport à l'évaluation générale proposée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

**Tableau 7.1 Résultats de l'analyse de sensibilité**

Unité de paysage	Absorption	Insertion	Impact potentiel	Valeur	Sensibilité
1. Côtier	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	Fo	<b>M</b>
2. Plateau forestier	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	F	<b>F</b>
3. Vallée	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	<u>Fo</u>	<u><b>M</b></u>
4. Villageois	<i>Fo</i>	<i>Fo</i>	F	M	<b>F</b>
5. Lacustre	<i>Fo</i>	<i>M</i>	F	M	<b>F</b>

Légende:

N = nul ou nulle;

F = faible,

M = moyen ou moyenne;

Fo = fort ou forte

Le tableau 7.2 résume les résultats de l'analyse visuelle en reprenant le résultat de l'analyse de sensibilité et en croisant l'évaluation du degré de perception des infrastructures du projet. Les valeurs soulignées diffèrent par rapport à l'évaluation générale proposée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

**Tableau 7.2 Synthèse des impacts visuels par unité de paysage et points de vue spécifiques**

Unité de paysage	Sensibilité	Degré de perception	Importance de l'impact
Côtier	M	F	F
Plateau forestier	F	M	F
Vallée	<u>M</u>	TF	<u>F</u>
Village	F	F	TF
Lacustre	F	M	F

Légende:

N = nul ou nulle;

TF = très faible;

F = faible,

M = moyen ou moyenne;

Fo = fort ou forte

En conclusion, l'évaluation sectorielle des impacts du parc éolien de Gros-Morne sur les paysages des canoteurs et des kayakistes correspond à l'évaluation générale présentée dans le volume 1 de l'étude d'impact.

## 8 CONCLUSION

Les évaluations sectorielles mettent en évidence des différences au plan des degrés de sensibilité que les usagers spécifiques accordent à certaines unités de paysages, de même que des différences au plan des degrés de perception propres à chaque usager pratiquant ses activités privilégiées. Toutefois, ces différences sont mineures et les autres valeurs considérées dans l'évaluation font en sorte que l'importance des impacts demeure généralement inchangée, sauf dans le cas de certains impacts qui étaient considérés « faibles » et qui, lorsqu'on les évalue spécifiquement pour certains usagers, sont considérés « très faibles », notamment les usagers en mouvement comme les usagers des sentiers.

Les évaluations sectorielles demandées par le MRNF et présentées plus haut n'entraînent aucun changement à l'évaluation présentée dans le volume 1 de l'étude d'impact. En effet, les usagers spécifiques considérés dans le présent document étaient déjà considérés dans l'évaluation générale des impacts sur le paysage.